

Mardi 30 Mai 2017

folschviller

Neuhauser : plus d'argent moins de licenciements

Les négociations sont arrivées à leur terme entre la direction de Neuhauser et les représentants syndicaux. 145 emplois seront finalement supprimés sur les 259 annoncés. Les premiers licenciements interviendront fin août.

Cinq mois de négociations viennent de s'achever entre les représentants syndicaux et la direction de Neuhauser. Au terme d'âpres échanges entre les différents protagonistes, de manifestations dans les rues de Folschviller, d'opérations de tractage à Saint-Avold ou encore de quatre jours de grève qui auront mis à mal les discussions avec la direction, un accord a finalement été trouvé lors de la dernière réunion. Il faut désormais attendre le dernier comité central d'entreprise (CCE), demain, pour que celui-ci soit entériné. Un ultime rendez-vous qui signe la fin de la procédure. À la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi) de Metz de prendre ensuite le relais et de valider le tout.

De 259 suppressions à 145

Les employés de la boulangerie industrielle sont désormais fixés sur ce qui les attend. Alors que début janvier, le groupe Soufflet (qui détient Neuhauser) annonçait la suppression de 259 postes sur ses trois sites de Folschviller (Furst 1, Furst 2 et Village), le chiffre a finalement été revu à la baisse. Il reste néanmoins conséquent. Car ce sont 145 salariés, sur les 660 que compte Neuhauser Folschviller, qui vont perdre leur emploi. Les premiers licenciements auront lieu fin août.

Une baisse significative du nombre de suppressions de postes, due notamment à un reclassement en interne, mais aussi à une réorganisation du temps de travail et à l'internalisation du nettoyage au Furst 2. Les employés seront désormais amenés à travailler en 5X8 : « L'usine ne s'arrêtera jamais », résume Patrick Hocquel, de la CFTC. Il y aura deux postes du matin, deux de l'après-midi, puis deux du soir, suivis de quatre jours de congé. Soit deux équipes supplémentaires par rapport aux trois actuelles. En parallèle, un plan triennal de formation de 8,6 M€ a été acté pour tous les salariés.

2M€ supplémentaires pour le plan de sauvegarde

Mais les vraies avancées de ces dernières négociations concernent l'augmentation de l'enveloppe consacrée au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). La direction aurait consenti à injecter



A Folschviller, Neuhauser compte trois usines de pains et viennoiseries congelés ainsi que le siège de l'entreprise. En février dernier, environ 200 salariés avaient défilé dans les rues pour protester contre les licenciements.

Photo archives RL/ Thierry SANCHIS

2M€ supplémentaires en plus de la somme précédemment proposée, qui avait été jugée « lamentable » par les salariés.

Patrick Hocquel, de la CFTC, se dit « soulagé. Les salariés vont pouvoir partir dignement. Et ceux qui restent vont travailler dans de meilleures conditions ». Christian Porta, de la CGT, nuance ces propos. « On est déçu. C'est toujours 145 suppressions d'emploi de trop. Ces trois prochains mois s'annoncent difficiles. Les salariés sont désormais dans l'attente pour savoir si leur nom figurera sur la liste des licenciés. »

Mélanie COURTE

Favoriser les départs volontaires

Le plan de départs volontaires permet notamment de bénéficier d'une prime incitative de 8 000 €, à laquelle s'ajoutent sept mois de salaire pour les moins de 50 ans ou 10 mois pour les plus de 50 ans, en plus de l'indemnité légale de licenciement. Une offre jugée plus généreuse que la précédente par les syndicats et qui a pour but de favoriser le départ de ceux qui le souhaitent. « Un départ volontaire sauve un licenciement contraint », commente, lucide, Patrick Hocquel, de la CFTC.

Les non-volontaires, mais qui seront concernés par la vague de licenciements, toucheront quant à eux 1 860€ par année d'ancienneté, avec un plafond à 17 ans (soit 31 620€ au maximum). Ceux qui ont moins de 7 ans d'ancienneté pourront partir avec 13 000 €. Enfin, les congés de reclassement ont été revus à la hausse : 12 mois pour les moins de 50 ans et 15 mois pour les plus de 50 ans.